

Protocole de désinfection en cas de loque américaine ou européenne.

Cadres :

- Tous les cadres à miel et à couvain provenant de colonies atteintes de loque doivent être éliminés par incinération.
- Les cadres de réserve doivent quant à eux être fondus conformément aux protocoles sanitaires en vigueur.

Ruche :

- Les ruches et le matériel d'un rucher contaminé en mauvais état doivent être éliminés par incinération.
- Les ruches et le matériel d'un rucher contaminé en bon état de conservation doivent faire l'objet d'un nettoyage méticuleux.

Protocole d'entretien du matériel en bon état de conservation

Ruche :

1. Démontage des fonds Varroas.
2. Enlever toutes les parties métalliques (coulisseaux, entrées, bandes impropres, etc...).
3. Gratter soigneusement la cire et la propolis des parois frontales, et du fond (collecter les résidus en vue de leur élimination par incinération).
4. Nettoyer des parois frontales et du fond si possible avec de la vapeur sous pression avec de la soude caustique diluée (5%) ou avec de l'eau de soude bouillante à (6%). Il est également possible d'utiliser les produits **HalaApi 898** ou **HalaApi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.
5. Les ruches en polystyrène rigide doivent faire l'objet d'un nettoyage mécanique approfondi, éventuellement complété par un traitement à la vapeur sous pression. Elles doivent ensuite être lavées à l'aide d'alcool, d'une solution diluée de soude caustique (5 %), de soude bouillante à (6%) ou d'un nettoyant à action sporicide. Il est également possible d'utiliser les produits **HalaApi 898** ou **HalaApi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.
6. Effectuer un rinçage minutieux.
7. Laisser bien sécher au soleil.
8. Appliquer le désinfectant **Halades 01**, laisser sécher complètement. Ne pas rincer.

Caisse à essaim :

- Les caisses et entonnoirs à essaim en carton doivent être éliminés par incinération.
- Les caisses à essaim en bois ou en polystyrène rigide doivent faire l'objet d'une désinfection selon les mêmes protocoles que ceux appliqués aux ruches.

Planche de vol :

- Les vieilles planches de vol endommagées doivent être éliminées par incinération.
1. Nettoyer les planches de vol bien conservées avec de la soude caustique diluée (5%) ou avec de l'eau de soude à (6%) bouillante. Il est également possible d'utiliser les produits **HalaApi 898** ou **HalaApi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.
 2. Effectuer un rinçage minutieux.

3. Laisser sécher au soleil.
4. Appliquer le désinfectant **Halades 01**, laisser sécher complètement. Ne pas rincer.

Matériel de couverture nourrisseur et autre :

- Le matériel obsolète ou endommagé doit être éliminé par incinération.
1. Bouillir pendant 30 minutes le matériel bien conservé dans de l'eau de soude à (6%). Flamber les parties en bois avec la lampe à souder ou un brûleur à gaz ; rincer le verre avec de l'eau bouillante à la soude (6%). Il est également possible d'utiliser les produits **Halapi 898** ou **Halapi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.
 2. Effectuer un rinçage minutieux.
 3. Laisser sécher au soleil.
 4. Appliquer le désinfectant **Halades 01**, laisser sécher complètement. Ne pas rincer.

Plancher dans le rucher :

- Les planches de fond obsolètes ou endommagées doivent être éliminées par incinération.
1. Les planches de fond en bon état doivent être nettoyées à l'aide de vapeur sous pression, de la soude caustique diluée (5%) ou avec de l'eau bouillante à la soude à (6%). Il est également possible d'utiliser les produits **Halapi 898** ou **Halapi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.
 2. Effectuer un rinçage minutieux.
 3. Laisser sécher au soleil.
 4. Appliquer le désinfectant **Halades 01**, laisser sécher complètement. Ne pas rincer.

Outilage en métal, tel que lève-cadres, racloir-poussoir, couteau-racloir, servante etc... :

1. Flamber avec la lampe à souder
2. Appliquer le désinfectant **Halades 01**, laisser sécher complètement. Ne pas rincer.

Outilage galvanisé et outillage en plastique :

1. Nettoyer avec de la soude caustique diluée (5%) ou avec de l'eau bouillante à la soude à (6%). Il est également possible d'utiliser les produits **Halapi 898** ou **Halapi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.
2. Effectuer un rinçage minutieux.
3. Appliquer le désinfectant **Halades 01**, laisser sécher complètement. Ne pas rincer.

Habits de travail :

- Les habits de travail jetables et les surchaussures en papier ou en plastique doivent être éliminés par incinération.
- Les habits en étoffe peuvent être lavés avec les produits de lessive courant ; suspendre au moins 6 heures au soleil.
- Les semelles de souliers doivent être nettoyées soigneusement avec de la soude caustique diluée (5%), de l'eau bouillante à la soude à (6%). Il est également possible d'utiliser les produits **Halapi 898** ou **Halapi 899**, conformément aux recommandations techniques du fournisseur.

- Se laver soigneusement les mains avec de l'eau chaude, du savon, éventuellement du désinfectant et une brosse.

Remarques :

- Utiliser pour les travaux de désinfection des gants en plastique qui seront éliminés par incinération au terme des travaux et une paire de lunette de protection.
- Lors de l'utilisation de soude caustique, il est impératif de procéder à un nettoyage minutieux à l'eau de toutes les surfaces ayant été en contact avec la solution détergente. Le cas échéant, une neutralisation avec de l'acide acétique dilué pourra être envisagée.
- Les produits ***HalaApi 898*** et ***HalaApi 899*** sont disponibles dans les magasins spécialisés en apiculture. Veuillez-vous référer attentivement au mode d'emploi, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la soude et de la soude caustique, disponibles en droguerie
- Une demande d'autorisation doit être soumise auprès de l'Office fédéral de la police (Fedpol) pour l'acquisition du désinfectant ***Halades 01***.
- Vous pouvez réserver l'Apimobile auprès de l'équipe de service sanitaire apicole www.abeilles.ch tel. 0800 274 274
- L'ordonnance sur les épizooties (OFE) 916.401 art.74/4 Sur ordre du vétérinaire officiel ou de l'inspecteur des ruchers, les détenteurs d'animaux doivent procéder au nettoyage et à la désinfection, et mettre leur personnel et leur matériel à disposition. En cas de manque de personnel, la collectivité publique compétente pourvoit au personnel nécessaire.³⁰⁵

Ihr Partner für keimfreie Sauberkeit

Votre partenaire pour une hygiène parfaite

Il vostro partner per la pulizia sterilizzante

Your partner for flawless hygiene



Produits de nettoyage et désinfection pour

l'apiculture

Recommandation pour le nettoyage des ruches et de l'outillage

En raison de la forte pression permanente exercée par la loque sur les abeilles et l'apiculture, les exigences d'hygiène en matière d'apiculture ont fortement augmenté. Après une infection par la loque américaine ou européenne, le matériel doit être assaini avec une méthode appropriée. À cet effet, par exemple, les ruches ainsi que l'ensemble du matériel doivent être minutieusement nettoyés et désinfectés après la destruction des abeilles. Les ruches contaminées en mauvais état doivent être brûlées. Pour la prophylaxie de la maladie, une utilisation ciblée et proportionnée de détergents et de désinfectants est nécessaire.

Sur la base des connaissances actuelles, on a recommandé aux apiculteurs de nettoyer et désinfecter à la soude caustique et à la soude. Le nettoyage à la soude caustique pure et à la soude pure n'est pas efficace. En outre, la manipulation de la soude caustique pure est très dangereuse. Une fausse manipulation peut causer des brûlures très sévères et constitue un risque important pour l'environnement. Un autre désavantage réside dans le fait que, lors du nettoyage avec de la soude caustique pure, la cire détachée n'est pas dissoute et flotte à la surface de la solution. Cela peut boucher les conduits d'écoulement. De plus, la propolis dissoute colle aux surfaces et donne une coloration jaune à toute l'installation de lavage.

Les détergents confectionnés garantissent un assainissement, une prophylaxie de la maladie et une désinfection efficaces. En outre, ces détergents dissolvent efficacement les fines traces de cire et de propolis. Les composants émulsifient les résidus et sont éliminés avec la solution de nettoyage. De ce fait, les conduits d'écoulement ne peuvent plus se boucher. Les répercussions négatives sur la santé et l'environnement sont largement minimisées en cas d'utilisation correcte.

Façon de procéder et de travailler avec HalaApi 899 et HalaApi 898:

Racler soigneusement la cire et la propolis qui collent sur la ruche vide pour éliminer ainsi tous les gros résidus de cire et de propolis. Les caisses propres peuvent alors être nettoyées de diverses façons:

1. Plonger les ruches ou les magasins dans un bain de nettoyage. Pour un tel bain, on utilise un détergent alcalin tel que **HalaApi 899** (concentration 2.0 à 3.0 %). Porter la température à plus de 50°C, ce qui permet de dissoudre plus rapidement les résidus de cire et de propolis. Après environ 20 à 30 minutes de trempage, nettoyer le matériel avec une brosse. Rincer ensuite abondamment et laisser sécher.
2. Enduire complètement les ruches d'un détergent moussant alcalin tel que **HalaApi 898** (concentration 3.0 à 5.0 %) ou le vaporiser sur le matériel. Après environ 20 minutes, gicler à l'eau à basse pression (au maximum 20 - 30 bar) ou nettoyer à la main.
3. Machine à laver les récipients: placer les ruches ou les magasins dans la machine à laver. Nettoyer avec le produit alcalin **HalaApi 899** (concentration: 2.0%). Durée du lavage: au minimum 15 minutes à une température minimale de 65 à 70 °C. Rincer ensuite abondamment.



Nettoyage d'ustensiles divers:

Les cadres à rayons, les caisses à essaims et leurs cadres en plastique ainsi que les autres accessoires et instruments peuvent également être nettoyés dans un bain de nettoyage ou dans un lave-vaisselle avec **HalagApi 899**.

Dans ce cas également, il faut racler le gros des résidus de cire et de propolis avec un couteau ou une spatule avant le nettoyage dans la machine. Le programme de lavage devrait durer plus de 15 minutes. Pour éviter une dilution de la lessive, on pourra interrompre prématurément l'étape de rinçage. Rincer abondamment le matériel lavé sous l'eau courante.

Avantages:

- Simplicité de manipulation
- Augmentation de la sécurité au travail
- Les morceaux de cire et de propolis dissous sont émulsifiés dans la solution et sont emportés lors du rinçage.
- Le conduit d'écoulement ne peut pas se boucher car la cire est emportée avec la solution de nettoyage.



Caisse à essaims et cadre avant et après le nettoyage

Désinfection:

Le nettoyage une fois effectué, les caisses, instruments, petites pièces, etc. sont désinfectés avec le désinfectant **Halades 01** (recommandé par le ZBF et l'OVF), à une concentration de 2.0 %. La solution de désinfection est vaporisée sur toute la surface. Il est aussi possible de plonger le matériel dans un bain de cette solution désinfectante. Contre l'odeur de vinaigre aide d'un masque de protection.

Vous trouverez des informations sur les principes actifs et les composants dans les descriptions des produits. Amener les eaux sales et les résidus du détergent à la station d'épuration des eaux ou au purin. Remarques sur les risques / mesures de protection: voir fiches de données de sécurité.



Le service de conseil de Halag se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Téléphone: + 41 58 433 68 68
www.halagchemie.ch



Nettoyage de matériel d'apiculture

Description	Présentation
<p>Nettoyage à froid avec HalaApi 898</p> <p>Avant le nettoyage, éliminer à la main la cire et la propolis des ruches (magasins et ruches suisses). Vaporiser les surfaces avec une solution de nettoyage à 3.0 – 5.0 %, laisser agir. En cas de besoin, frotter ensuite avec une brosse. Rincer abondamment.</p>	<p>Bouteille 1.2 kg Bidon 25 kg</p> 
<p>Nettoyage à chaud avec HalaApi 899</p> <p>Éliminer la cire et la propolis des surfaces. Plonger les ruches, les magasins et les petites pièces dans la solution de nettoyage à 2.0 %. Laisser agir environ 10 à 20 minutes.</p> <p>En cas de besoin, frotter ensuite avec une brosse. Rincer abondamment.</p>	<p>Bouteille 1.2 kg Bidon 25 kg</p> 
<p>Désinfection avec Halades 01</p> <p>Autorisé selon la liste du FIBL des intrants pour l'agriculture biologique.</p> <p>Utilisation: vaporiser abondamment une solution à 2.0 % de Halades 01 et laisser sécher.</p> <p>Sans rinçage.</p>	<p>Bouteille 1 kg Bidon 5 kg</p> 



Création:	27.01.2014	Visa: © Halag Chemie AG	AA-Nr.
Examiné		Visa:	Version:
Date de sortie:		Visa:	Page 1 von 1

Produits alcalins	Produits acides	Désinfection	Produits neutres

Pour des informations détaillées sur les produits mentionnés prière de consulter les descriptions des produits, les fiches de données de sécurité, les modes d'emploi, etc.

HALAG 
SWITZERLAND

www.halagchemie.ch

Plan de nettoyage

Instruments d'apiculture



Matériel pour l'apiculture

Machine / Objet	Intervalle				Déturgent		Utilisation			Remarques
	Fin de saison	Au besoin				Concentration en %	Température en °C	Temps en minutes		
Cadres, ruches d'élevage, instruments de nutrition, caisses (magasin), planchette de couverture	X	X			Racler le gros des résidus de cire et de propolis					
		Laver matériau dans une machine ou manuelle dans le laveur								
	X	X			HalaApi 899		2.0	65 - 70	10 - 15	= 20 ml / 1 l l'eau Rincer abondamment à l'eau
Ruche suisse avec fenêtre	X				Éliminer le gros des résidus de propolis					
	X				HalaApi 898		3.0	froid	10	= 30 ml / 1 l l'eau Vaporiser, laisser agir, au besoin frotter avec une brosse
	X				Rincer à l'eau à basse pression					
En cas de nécessité, répéter ce processus										
Désinfection: Surfaces des ruches, cadres et ustensiles			Au besoin		Halades 01 (enregistré par le FiBL)		2.0	froid	10	= 20 ml / 1 l l'eau Obligatoire après un assainissement
Vêtements de protection			X		Nettoyer à la machine à laver le linge		*	60 - 70		* Respecter les indications du fabricant
Lèvre-cadre, pince lève-cadres, brosse à abeilles, etc.	X	X			HalaApi 899		1.0	55	10	= 10 ml / 1 l l'eau Tremper et nettoyer soigneusement



Activité manuel



Nettoyage manuel



Nettoyage à la mousse



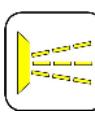
Machine à laver



Nettoyeur à haute pression



Nettoyage par trempage



Désinfection

Erstellt:	03.08.2016	Visum:	© Halag Chemie AG	AA-Nr.
Geprüft:		Visum:		Version:
Freigegeben:		Visum:		Seite 1 von 1

Produits alcalins	Produits acides	Désinfection	Produits neutres
-------------------	-----------------	--------------	------------------

	Pour des informations détaillées sur les produits mentionnés prière de consulter les descriptions des produits, les fiches de données de sécurité, les modes d'emploi, etc.
--	---

Halades 01 – pour une désinfection parfaite dans le rucher

Halades 01 est un concentré de désinfectant liquide pour les surfaces homologué par le FiBL. Ce désinfectant, qui agit rapidement sans faire de mousse, développe sa pleine efficacité contre tous les microorganismes dans le domaine des basses températures. Il est parfaitement biodégradable. Utiliser les biocides en toute sécurité. Avant l'emploi, toujours lire la désignation et l'information sur le produit.

Pour une prévention efficace des infections, nous recommandons la marche à suivre suivante:

1. Préparer la solution de **Halades 01**, à une concentration de 2.0 % = 30 ml dans 1,5 l d'eau.

2. Après le nettoyage des ruches et des cadres, vaporiser les surfaces avec la solution de

Halades 01 ou les plonger brièvement dans la solution.

(contre l'odeur de vinaigre aide d'un masque de protection)

3. Bien laisser sécher sans rinçage les ruches et les cadres.

- **Efficace contre les bactéries gram positives et gram négatives, les spores de bactéries, les levures, les moisissures**
- **Se dégrade sans laisser de résidus**
- **Aucun effet néfaste sur le miel**
- **Économique; agit extrêmement rapidement**
- **Utilisation facile**



No. art. 10010041-0036
Halades 01, bidon de 5 kg

No. art 10010041-0010
Halades 01, bouteille de 1 kg

No. art. 90011537
Vaporisateur à pression de 1.5 litre (résistant aux acides)

La réalisation de ces travaux nécessite obligatoirement le port d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, incluant des vêtements de protection, des gants de sécurité et des lunettes de protection.



Produits strictement réservés aux personnes formées. Tenir hors de portée des personnes vulnérables et des animaux. Conserver exclusivement dans les contenants d'origine, correctement étiquetés, afin d'éviter tout risque de confusion.





Aide-mémoire « Médicaments vétérinaires, biocides et produits chimiques pour l'apiculture : Risques pour la santé et protection des utilisateurs »

Légende et explication des symboles pour le tableau ci-après

SD = Symbole de danger
C/E = Classification et étiquetage
SGH = Système général harmonisé
EPI = Equipement de protection individuelle
Gant = Gants de protection (type AKL)
Vet = Vêtement de protection (produits chimiques)
Masq = Masque (protection respiratoire)
Lun = Lunettes de sécurité (hermétique)

Symboles de danger (SGH)	Description des symboles
	SGH03 = Comburant
	SGH04 = Gaz sous pression
	SGH05 = Corrosif
	SGH06 = Très毒ique
	SGH07 = Attention dangereux
	SGH08 = Dangereux pour la santé
	SGH09 = Dangereux pour le milieu aquatique

Texte intégral des phrases H utilisées ci-après (mentions de danger ou Hazard Statements) selon SGH

H270 = Peut provoquer ou agraver un incendie ; comburant.	H318 = Provoque des lésions oculaires graves.
H272 = Peut agraver un incendie ; comburant.	H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H280 = Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	H331 = Toxique par inhalation.
H290 = Peut être corrosif pour les métaux.	H332 = Nocif par inhalation.
H302 = Nocif en cas d'ingestion.	H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H312 = Nocif par contact cutané.	H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 = Provoque une irritation cutanée.	



Médicaments vétérinaires* (homologués)

N°	Nom du produit	Type	Utilisation	Méthode	Conc.	C/E	SD (SGH)	EPI Gant	EPI Lun	EPI Vêt	EPI Masq	Remarques
1	Formivar 60% (Acide formique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa et les acariens des trachées	Evaporation	60%	SGH05 SGH06 H302 H314 H331		X	X	X	--	
2	Formivar 70% (Acide formique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa et les acariens des trachées	Evaporation	70%	SGH05 SGH06 H302 H314 H331		X	X	X	--	
3	Formivar 85% (Acide formique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa et les acariens des trachées	Evaporation	85%	SGH05 SGH06 H302 H314 H331		X	X	X	--	
4	Formicpro (Acide formique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa et les acariens des trachées	Evaporation	95%	SGH05 SGH06 H302 H314 H331		X	X	X	--	
5	Api-Bioxal, poudre (Acide oxalique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa	Dégouttement (solution sucrée)	3.5%	SGH05 SGH07 H302 H312 H318 H319		X	X	X	--	
6	Api-Bioxal, poudre (Acide oxalique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa	Sublimation	88.6%	SGH05 SGH07 H302 H312 H318 H319		X	X	X	X Type de filtre : P2	Prescription des EPI selon le fournisseur du produit



N°	Nom du produit	Type	Utilisation	Méthode	Conc.	C/E	SD (SGH)	EPI Gant	EPI Lun	EPI Vêt	EPI Masq	Remarques
7	Oxuvar 5.7% (Acide oxalique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa	Dégouttement (solution sucrée)	3.5%	SGH05 SGH07 H302 H312 H318 H319		X	X	X	--	
8	Oxuvar 5.7% (Acide oxalique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa	Pulvérisation	3%	SGH05 SGH07 H302 H312 H318 H319		X	X	X	X Type de filtre : P2	Prescription des EPI selon le fournisseur du produit
9	Varroxal (Acide oxalique)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa	Sublimation	100%	SGH05 SGH07 H302 H312 H318 H319		X	X	X	X Type de filtre : P3	Prescription des EPI selon le fournisseur du produit
10	Thymovar (Thymol)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa	Evaporation (support imprégné)	15g thymol par plaquette	SGH05 SGH07 SGH09 H302 H314 H411		X	X	X	--	

*Dans le cas des médicaments vétérinaires apicoles (= produits chimiques homologués selon la Loi sur les produits thérapeutiques), les symboles de danger et la classification (selon la Loi sur les produits chimiques) ne figurent plus sur l'étiquette !

Médicaments vétérinaires* (déconseillés par le Service sanitaire apicole SSA)

N°	Nom du produit	Type	Utilisation
11	Bayvarol (Fluméthrine)	Médicament vétérinaire	Contre le varroa

*Dans le cas des médicaments vétérinaires apicoles (= produits chimiques autorisés selon la Loi sur les produits thérapeutiques), les symboles de danger et la classification (selon la Loi sur les produits chimiques) ne figurent plus sur l'étiquette !



Produits chimiques

N°	Nom du produit	Type	Utilisation	Méthode	Conc.	C/E	SD (SGH)	EPI Gant	EPI Lun	EPI Vêt	EPI Masq	Remarques
12	Mèches soufrées	Produit chimique	Tuer les abeilles en cas d'épizootie. - Génération de SO ₂	Allumer et placer dans la ruche	-	SGH07 H315		X	--	--	(X) Type de filtre : E	Porter un masque
13	Dioxyde de soufre (SO ₂) en bouteille sous pression (2 kg)	Produit chimique	Tuer les abeilles en cas d'épizootie	Injection du gaz à partir de la bouteille	-	SGH04 SGH05 SGH06 H280 H314 H318 H331 H335 H336	 	X	X	X	X Type de filtre : E	Porter un masque. S'éloigner du rucher. Bien aérer après traitement.
14	Soude (carbonate de sodium)	Produit chimique	Nettoyage (et désinfection en cas de loque américaine et européenne)	Bain de nettoyage	Diluer à 6%	SGH07 H319		--	X	--	--	
15	Soude caustique (micropépites ou poudre / R35)	Produit chimique	Nettoyage (et désinfection en cas de loque américaine et européenne)	Bain de nettoyage et en machine	Diluer à 5%	SGH05 H290 H314		X	X	X	--	EPI nécessaire pour la solution diluée
16	<i>HalaApi 898</i> Soude caustique (nettoyant alcalin)	Produit chimique	Nettoyage	Nettoyage manuel (froid)	Diluer à 1-2%	SGH05 H290 H314		X	X	X	--	
17	<i>HalaApi 899</i> Soude caustique (nettoyant alcalin)	Produit chimique	Nettoyage	Nettoyage manuel ou en machine (chaud)	Diluer à 2-3%	SGH05 H290 H314		X	X	X	--	



Biocides

N°	Nom du produit	Type	Utilisation	Méthode	Conc.	C/E	SD (SGH)	EPI Gant	EPI Lun	EPI Vêt	EPI Masq	Remarques
18	<i>Virkon S</i> (Monopersulfate de potassium / dipotassique peroxodisulfate)	Biocide	Désinfection en cas de loque européenne	Spray à main	Diluer à 3%	SGH03 SGH07 SGH08 H272 H302 H315 H317 H318 H334 H335		X	X	X	(X)	Éviter de respirer les vapeurs
19	<i>Halades 01*</i> (Acide peracétique / peroxyde d'hydrogène)	Biocide	Désinfection en cas de loque américaine et européenne	Spray à main	Diluer à 1%	SGH03 SGH05 SGH07 H272 H302 H314 H315 H318 H332 H335 H336		X	X	X	X Type de filtre : A2B2 E2K1 P2	Prescription des EPI selon le fournisseur du produit
20	<i>Aldekol DES aktiv*</i> (Acide peracétique)	Biocide	Désinfection en cas de loque européenne	Spray à main	Diluer à 1%	SGH03 SGH05 SGH07 H270 H314 H332 H312 H302		X	X	X	X Type de filtre : A2B2 E2K1 P2	Prescription des EPI selon le fournisseur du produit

*[Autorisation d'acquisition](#) nécessaire pour les particuliers

Remarque / Disclaimer

Bien que les services fédéraux chargés de l'exécution de la législation sur les produits chimiques veillent avec le plus grand soin à l'exactitude des données qu'ils publient, celles-ci sont à considérer comme des informations données à titre indicatif. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude, la précision, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité du contenu de ces informations.

Les services fédéraux ne sauraient être tenus responsables des dommages matériels ou immatériels pouvant résulter de l'utilisation ou de la non-utilisation de ces informations.

L'Apimobile



L'Apimobile est une remorque toute équipée destinée à des interventions entre mars et mi-novembre chez l'apiculteur ainsi que pour des manifestations organisées par les sections à des fins de nettoyage du matériel apicole. L'équipement suivant est inclus :

- nettoyeur haute pression à eau chaude
- chalumeaux
- machine à laver les ruches
- cuve de lavage manuel

Avec l'aide d'au moins 4 apicultrices/apiculteurs, jusqu'à 30 ruches peuvent être nettoyées en un jour ouvrable.

Que faut-il préparer avant l'arrivée de l'Apimobile ?

Tous les ustensiles apicoles doivent être triés. Les ruches en mauvais état ou trop vieilles et le matériel inutilisé sont à mettre au rebut*. Afin que le volume de matériel à assainir se réduise à l'essentiel et que le travail puisse démarrer sans délai, il est important qu'à l'arrivée de l'Apimobile, uniquement du matériel gratté proprement au préalable soit présent.

Les ruchers pavillons, les armoires à matériel et les cadres qu'elles contiennent, les équipements pour la fonte de la cire, la miellerie ainsi que tout le matériel pour l'extraction sont à nettoyer par l'apiculteur/-trice. Le Service sanitaire apicole peut apporter son soutien en cas de désinfection d'un rucher.

* S'il s'agit d'une épizootie, le tri du matériel et l'élimination appropriée doivent avoir lieu en collaboration avec l'inspecteur des ruchers.

Alimentation électrique et en eau

L'accès à une prise CEE à 5 pôles de 16A/400V ou 32A/400V est nécessaire.

Pour l'utilisation du nettoyeur à haute pression et pour le rinçage, nous avons besoin d'un branchement à l'eau.



Emplacement et élimination de la soude

Une surface de 100 m² au minimum doit être disponible (dallage, béton etc.). Pour l'élimination de la soude caustique, une fosse à purin aussi grande que possible doit être à disposition. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de neutraliser la soude à l'aide d'acide et après contrôle de la valeur du pH, de vider le tout dans les canalisations d'eaux usées. Toute contamination de l'environnement par des eaux polluées doit pouvoir être exclue.

Le matériel suivant peut être nettoyé

- des ruches suisses (Bürki) et divisibles (p.ex. Dadant)
- des ruches en polystyrène
- du petit matériel et des accessoires en bois ou verre

Personnel

Cinq personnes au minimum doivent travailler conjointement pour assurer une action de nettoyage sans accroc. Quatre d'entre elles doivent être mobilisées par le client. Notre collaborateur aide à mettre en place le matériel. Il est en outre responsable de l'instruction et de la sécurité au travail.

Le travail d'assainissement se fait à l'aide de produit agressifs. **Les règles de sécurité doivent être strictement respectées.** Les personnes venues prêter main forte doivent être équipées de **bonnes tenues de travail** (manches longues, pantalons longs, bottes).

Coûts

Les interventions d'une journée sont à la charge du Service sanitaire apicole. Une participation aux frais de CHF 200.- nets par jour d'intervention est facturée pour les consommables. A partir du 2e jour d'intervention, l'hébergement et les repas du collaborateur SSA sont également à la charge du client. Les personnes qui ne sont pas membres d'une association d'apiculture, lorsque l'intervention n'a pas non plus été ordonnée par le canton, doivent prendre en charge la totalité des frais. Selon le catalogue des prestations du SSA, ceux-ci s'élèvent actuellement à CHF 1'650.- pour une journée d'intervention.



L'équipe du SSA se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement et pour toute demande de réservation :
téléphone 0800 274 274 ou info@apiservice.ch.





**Demande d'autorisation
pour l'acquisition de précurseurs de substances explosives
(conformément à l'art. 6 [LPSE](#) et aux art. 4 et 5 [OPSE](#))**

L'acquisition de produits contenant des précurseurs de substances explosives est soumise à autorisation pour les particuliers.

Les demandes transmises par le biais de ce formulaire (par la poste ou par e-mail) entraînent des émoluments plus élevés que celles effectuées sur le portail en ligne www.public-area-fedpol.admin.ch/public-area-fedpol.

Requérant

Titre

Prénom*

Date de naissance*

Type de document d'identité* (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)

Téléphone*

Adresse e-mail

Nom*

Nationalité*

Numéro du document d'identité*

Tél. mobile

Numéro AVS*

Domicile du requérant

Rue*

NPA et lieu*

Complément d'adresse

Pays

Suisse (selon l'art. 7, al. 1, LPSE)

Adresse de facturation (seulement si différente de l'adresse de domicile)

Entreprise / Organisation

Service

Prénom

Nom

Rue

Complément d'adresse

N° de case postale

Pays

NPA et lieu

Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Produits sur lesquels porte la demande d'autorisation

Le requérant demande une autorisation pour l'acquisition des produits suivants:

	Nom commercial* OU [précurseur et concentration]*	Utilisation*
1		
2		
3		
4		
5		

Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Le nom commercial du produit doit être inéquivoque. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre fournisseur ou bien joignez au présent formulaire la fiche technique ou une photo de l'étiquette du produit à acquérir. Vous nous aiderez ainsi à accélérer le processus d'autorisation.

Types d'autorisation et émoluments

La législation en matière de précurseurs établit une distinction entre autorisation d'acquisition et autorisation exceptionnelle, en fonction de la concentration des précurseurs (cf. [annexe, par. I](#)).

L'autorisation d'acquisition de produits contenant des précurseurs de substances explosibles dans des concentrations soumises à autorisation est assujettie à un émolument. Le montant de l'émolument dépend du type d'autorisation (autorisation d'acquisition ou autorisation exceptionnelle) conformément à l'[annexe, par. II](#).

Autorité compétente

fedpol est l'autorité compétente pour examiner les demandes et octroyer les autorisations.

Veuillez envoyer votre demande à l'adresse suivante:

Office fédéral de la police fedpol, Office central des explosifs, Guisanplatz 1A, CH-3003 Berne

ou par e-mail à: info.precursor@fedpol.admin.ch

Données personnelles et protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément aux art. 6, 14 et 21 LPSE. Les [dispositions de la Confédération relatives à la protection des données](#) s'appliquent.

Le requérant atteste l'exactitude des données fournies et confirme avoir pris connaissance de l'émolument à verser et des dispositions relatives à la protection des données.

L'autorisation peut être retirée si l'émolument n'est pas versé.

Lieu et date: _____ Signature: _____

Annexe

I. Types d'autorisation

Pour l'acquisition de produits dont le niveau d'accès est "accès soumis à autorisation", les particuliers doivent disposer d'une **autorisation d'accès** de fedpol; pour l'acquisition de produits de niveau "accès interdit", ils doivent en revanche disposer d'une **autorisation exceptionnelle** de fedpol.

Les catégories "accès soumis à autorisation" (autorisation d'acquisition) et "accès interdit" (autorisation exceptionnelle) se distinguent par la concentration de précurseurs que contiennent les produits, conformément à l'[annexe I OPSE](#).

Les autorisations d'acquisition et les autorisations exceptionnelles sont en principe valables trois ans.

L'autorisation exceptionnelle n'est octroyée que si le requérant est en mesure de prouver de façon incontestable l'utilisation qu'il compte faire du produit et qu'il n'est pas possible de recourir à des produits alternatifs ou à des concentrations de précurseurs plus faibles.

II. Émoluments (art. 30, al. 1, [LPSE](#) et art. 23, al. 1, let. a et b, [OPSE](#))

fedpol perçoit un émolument fixe pour les autorisations d'acquisition qu'il délivre. Pour les autorisations exceptionnelles, il calcule le montant de l'émolument en fonction des frais effectifs.

Type d'autorisation	Montant par autorisation
Autorisation d'acquisition (sur le portail en ligne)	30 francs
Autorisation d'acquisition (par e-mail ou par la poste)	40 francs
Autorisation exceptionnelle (sur le portail en ligne)	Entre 60 et 500 francs
Autorisation exceptionnelle (par e-mail ou par la poste)	Entre 70 et 510 francs